



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 12 décembre 2022
(OR. en)

15946/22

MOG 140
COPS 609
CFSP/PESC 1707
COHAFA 120
RELEX 1720
YEMEN 2

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Délégations
Objet: Conclusions du Conseil sur le Yémen

Les délégations trouveront en annexe les conclusions sur le Yémen, adoptées par le Conseil lors de sa session tenue le 12 décembre 2022.

CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR LE YEMEN

1. Rappelant ses précédentes conclusions du Conseil sur le Yémen de 2018 et de 2019, l'UE suit de près et avec une vive préoccupation les développements dans le pays, dans un contexte marqué par le blocage persistant de la situation politique. Depuis les dernières conclusions du Conseil, la mobilisation de l'UE en faveur du Yémen s'est à la fois élargie et approfondie. L'UE et ses institutions sont des acteurs essentiels dans le cadre du soutien international aux efforts de paix déployés par les Nations unies, ainsi que sur le plan humanitaire.
2. L'UE réaffirme que, par principe, elle est attachée à l'unité, à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Yémen, et résolue à soutenir les efforts de paix déployés par les Nations unies et l'envoyé spécial des Nations unies Hans Grundberg dans le contexte des efforts de médiation, ce qui implique notamment une coordination étroite entre l'envoyé spécial des Nations unies, les institutions de l'UE et les États membres de l'UE. L'impact de la mobilisation de l'UE s'est encore renforcé grâce à la représentation au sein des principaux cadres internationaux traitant du Yémen et à la coopération avec les grands partenaires régionaux et internationaux. L'UE soutient le président Rashad Al Alimi et l'unité du Conseil présidentiel.
3. Rappelant les conclusions du Conseil du 20 juin 2022 sur la communication conjointe intitulée "Un partenariat stratégique avec le Golfe"¹, l'UE réaffirme l'importance que revêt le Yémen dans le contexte de la mise en place d'un partenariat stratégique avec les pays de la région du Golfe, y compris dans les domaines des besoins en matière d'aide humanitaire et de développement dans le monde, ainsi que des défis en matière de sécurité à l'échelle mondiale et régionale. Promouvoir la paix et la stabilité, y compris la sûreté maritime, et parvenir à une désescalade des tensions dans l'ensemble de la région du Golfe constituent des priorités pour l'Union européenne. L'UE réaffirme en outre son ambition de prendre part à un dialogue et à une coordination approfondis avec les acteurs régionaux afin de promouvoir la sécurité et la stabilité régionales. Compte tenu des répercussions du conflit yéménite sur la sécurité et la stabilité régionales, l'UE appelle les acteurs internationaux et régionaux à dialoguer de manière constructive avec les parties yéménites et salue les efforts déployés par le Conseil de coopération du Golfe (CCG) et les pays voisins pour soutenir les efforts de paix au Yémen.

¹ JOIN(2022) 13 final, publié le 18 mai 2022.

4. La mobilisation de l'UE en faveur du Yémen est liée aux intérêts et engagements fondamentaux de l'UE, à savoir, notamment, le soutien de la paix et de l'ordre international fondé sur des règles; l'impératif humanitaire consistant à soutenir la population yéménite; la mise en œuvre du programme en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité partout dans le monde; l'importance du Yémen pour les principales lignes d'approvisionnement en énergie et en autres produits de base par voie maritime, l'objectif consistant à assurer la sécurité et la stabilité de la région du Golfe ainsi que de la mer Rouge et de la Corne de l'Afrique; et la nécessité d'éviter que les organisations terroristes ne prolifèrent davantage.
5. L'UE souligne qu'il est nécessaire de répondre à l'impératif humanitaire consistant à soutenir la population yéménite. L'action de la communauté internationale - qui inclut la fourniture d'une aide humanitaire et le soutien au développement au Yémen - reste largement sous-financée. L'UE est également déterminée à accroître l'aide au développement, conformément au processus de paix, et à continuer de contribuer à la reconstruction de l'économie yéménite une fois qu'une solution politique durable au conflit aura été trouvée. Il sera essentiel de mettre davantage l'accent sur les femmes et les filles.
6. L'UE rappelle son attachement à un processus de paix mené sous l'égide des Nations unies et à un règlement inclusif. Bien que l'année 2022 ait permis d'espérer le lancement d'un processus de paix sur la base de la trêve négociée par l'envoyé spécial des Nations unies, l'UE déplore que ce processus ne se soit pas encore concrétisé. L'UE salue l'approche constructive dont a fait preuve le gouvernement yéménite au cours de la trêve et les efforts que déploient à l'heure actuelle les acteurs régionaux, notamment l'Arabie saoudite et Oman, en ce qui concerne la prolongation de cette trêve. L'UE réaffirme son soutien résolu à l'envoyé spécial des Nations unies Hans Grundberg et appelle les parties à continuer de coopérer de manière constructive avec lui. Les efforts doivent tendre vers un cessez-le-feu durable et soutenir les propositions de l'envoyé spécial des Nations unies relatives à un processus cadre à trois volets (politique, sécuritaire et économique) afin de parvenir à un règlement juste et inclusif du conflit au Yémen, avec une participation politique pleine, effective et égale des femmes à tous les niveaux. Le soutien de l'UE repose sur une approche intégrée, couvrant tous les volets et mettant l'accent sur le soutien et la coordination en matière de médiation ainsi que sur les initiatives en matière de dialogue et de cessez-le-feu.

7. L'UE demande instamment aux Houthis de renoncer aux positions maximalistes et de dialoguer de manière constructive avec l'envoyé spécial des Nations unies, et souligne qu'il importe de rétablir et de prolonger encore la trêve, ainsi que de maintenir et d'étendre toutes les mesures d'accompagnement, y compris la réouverture des routes à Taïz et dans d'autres gouvernorats, les livraisons de carburant entrant dans le port de Hodeïda et les vols commerciaux à destination et en provenance de Sanaa.
8. Extrêmement préoccupé par l'expiration, le 2 octobre, de la trêve approuvée par les parties le 2 avril 2022 et condamnant fermement les attaques répétées de drones menées par les Houthis contre des infrastructures portuaires au Yémen, en commençant par l'attaque contre le port d'Al-Dabba le 21 octobre, l'UE demande instamment aux Houthis, en particulier, d'entendre l'appel lancé par l'envoyé spécial des Nations unies, qui a demandé aux parties de faire preuve de calme et de retenue pendant que les négociations se poursuivent en vue du renouvellement et de la prolongation de la trêve. Toutes les attaques doivent cesser. Les attaques ou menaces d'attaques contre des infrastructures civiles telles que les installations des compagnies pétrolières et les navires commerciaux dans la région sont inacceptables, y compris au regard de l'importance que revêt la sûreté maritime. Le Conseil de sécurité des Nations unies, qui exprime la communauté internationale sur les questions de paix et de sécurité, a qualifié de terroriste l'attaque du 21 octobre. L'UE se déclare une nouvelle fois préoccupée par la prolifération de technologies sophistiquées de missiles et de drones dans la région.
9. L'UE continuera de soutenir le groupe de travail international sur la cessation des hostilités, qui réunit les Nations unies, les États membres de l'UE, les États-Unis et d'autres partenaires internationaux, ainsi que le mécanisme de coordination - demandé par l'envoyé spécial des Nations unies - entre les acteurs en matière de médiation agissant dans le cadre de la diplomatie parallèle. Il est essentiel de soutenir la participation politique pleine, effective et égale des femmes à tous les niveaux en vue de négociations inclusives associant toutes les parties concernées, y compris la société civile, les femmes et les jeunes.
10. L'UE est attachée à l'intégrité territoriale du Yémen et à la nécessité d'un règlement inclusif, soutient les efforts déployés par le président Al-Alimi et appelle toutes les parties, y compris le Conseil de transition du Sud, à reconnaître l'importance fondamentale que revêt l'unité du Conseil présidentiel pour parvenir à une paix durable au Yémen.
11. Dans un contexte plus large, l'UE s'est félicitée des votes positifs du Yémen à l'Assemblée générale des Nations unies condamnant l'agression de la Russie contre l'Ukraine et soulignant l'importance pour ce pays de continuer à soutenir, au sein des enceintes multilatérales, l'intégrité territoriale de l'Ukraine et la protection d'un ordre international fondé sur des règles.

12. L'UE appelle les parties au conflit à s'abstenir de toute hostilité et à respecter pleinement le droit international humanitaire. L'UE demande instamment aux parties de libérer les enfants enrôlés par les forces armées et de coopérer avec les Nations unies et d'autres organisations humanitaires en vue de leur réintégration dans leurs communautés. Les parties doivent assurer une protection complète et adéquate des civils, en particulier des femmes, des enfants et des personnes appartenant à des minorités, y compris à des minorités religieuses, ainsi que des migrants, des demandeurs d'asile, des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés au Yémen.
13. L'UE reste extrêmement préoccupée par la situation humanitaire catastrophique que connaît le Yémen, où plus de 70 % de la population a besoin d'une aide humanitaire et plus de la moitié de la population est touchée par une insécurité alimentaire aiguë. L'UE invite les parties à assurer sans discrimination à toutes les personnes dans le besoin, y compris les personnes handicapées, dans tous les gouvernorats touchés, un accès total, sûr, rapide et sans entrave aux fournitures et au personnel humanitaires, conformément au droit international humanitaire et aux principes humanitaires. L'UE demande la levée immédiate dans tout le pays des restrictions administratives et bureaucratiques majeures, qui limitent l'accès humanitaire et les activités de développement, ainsi que la libération du personnel international et local actuel et ancien des organisations humanitaires. De nouvelles restrictions, telles que le "mahram", imposées en particulier par les Houthis aux travailleuses humanitaires, sont inacceptables.
14. L'UE est préoccupée par les effets de l'agression russe contre l'Ukraine sur le Yémen en ce qui concerne la sécurité alimentaire, et cherche des solutions pour atténuer l'impact de cette guerre sur l'intégrité des chaînes d'approvisionnement alimentaire et la capacité de production mondiale. En dépit des nouveaux besoins humanitaires apparus en Europe au lendemain de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, l'UE renforcera son aide humanitaire au Yémen pour 2022 et 2023. Depuis le début du conflit au Yémen, l'UE a apporté une aide de plus de 1,3 milliard d'euros et reste préoccupée par la situation humanitaire désastreuse dans le pays.
15. L'UE appelle une nouvelle fois tous les donateurs à acheminer l'aide financière via le système humanitaire multilatéral, assurant ainsi une action humanitaire et en matière de développement bien coordonnée et plus efficace. L'UE soutient pleinement le rôle et la présence des Nations unies, ainsi que d'autres organisations humanitaires et de développement, pour qu'elles puissent exercer leurs activités dans toutes les régions du pays.

16. L'un des principaux facteurs sous-tendant les besoins humanitaires au Yémen aujourd'hui est l'état de l'économie, qui appelle une approche structurelle et à long terme. L'UE appelle les parties et les acteurs au niveau national, régional et international à remédier à la situation économique désastreuse au Yémen et reste prête et déterminée à soutenir les éléments économiques des efforts de paix et du redressement à long terme.
17. L'UE insiste sur la nécessité de continuer à surveiller et à consigner les violations graves des droits de l'homme de manière indépendante et impartiale et d'intégrer pleinement l'obligation de rendre des comptes et la justice transitionnelle dans le processus de paix, rappelant le rôle crucial que jouent les femmes. Elle invite les parties yéménites, les pays de la région et l'ensemble de la communauté internationale à maintenir cette question à l'ordre du jour et à continuer d'étudier les possibilités de mettre en place un mécanisme indépendant visant à prévenir et combattre l'impunité des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits, afin d'épargner de nouvelles souffrances à la population yéménite. L'UE invite les parties à prévenir les violences sexuelles liées au conflit et à adopter des engagements pour faire en sorte que les auteurs de ces violences aient à en répondre.
18. L'UE appelle tous les acteurs, en particulier les Houthis, à libérer les personnes enlevées et toutes les personnes détenues illégalement ou arbitrairement. Les actes de torture, les violences sexuelles et sexistes, y compris à l'encontre de défenseurs des droits de l'homme et de journalistes, doivent cesser. L'UE demande en outre au gouvernement yéménite et aux Houthis de procéder à de nouveaux échanges de prisonniers.
19. L'UE réaffirme qu'elle soutient pleinement le mécanisme de vérification et d'inspection des Nations unies pour le Yémen (UNVIM), poursuivra ses contributions financières et encourage les autres donateurs à fournir également un soutien. L'UE demande au gouvernement yéménite et à la coalition d'aider l'UNVIM à mener à bien ses activités opérationnelles d'inspection et de vérification à Hodeïda, à Djeddah et dans le port roi Abdallah.
20. L'UE se félicite qu'un financement suffisant ait été assuré pour le lancement de la phase 1 afin de trouver une solution aux menaces posées par le pétrolier FSO Safer. L'UE soutient les efforts déployés sous l'égide des Nations unies pour mettre en œuvre la solution convenue. L'UE demande instamment aux Nations unies d'intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre le plan. D'ici là, une attention particulière devrait également être accordée à la planification des mesures d'urgence en cas de fuite, d'incendie ou d'explosion, les risques environnementaux pouvant avoir des conséquences potentiellement désastreuses.

21. La sûreté maritime a des répercussions importantes sur le commerce maritime international. L'UE est prête à intensifier les efforts qu'elle déploie pour instaurer un climat de confiance et promouvoir la sûreté et la sécurité maritime dans l'ensemble de la région du Golfe et de la mer Rouge. L'opération EUNAVFOR Atalanta et la mise en œuvre du concept de présences maritimes coordonnées dans le nord-ouest de l'océan Indien, ainsi que le renforcement de la coopération et de la coordination à la faveur de l'initiative européenne en cours de surveillance maritime dans le détroit d'Ormuz (EMASoH), qui se complètent mutuellement, contribueront à cet objectif.
-